

Canadian Embassy



Ambassade du Canada

501 Pennsylvania Avenue, N.W.
Washington, D.C. 2001

Le 14 mai 1992

L'honorable Carla Hills
Représentante au commerce des États-Unis
600 - 17th. Street, N.W.
Washington, D.C. 20506

Madame l'Ambassadrice,

J'ai l'honneur de me référer aux récentes discussions entre les représentants de nos deux Gouvernements au sein du Groupe de travail sur les niveaux de soutien gouvernemental pour le blé, l'avoine et l'orge, établi en vertu de l'annexe 705.4 de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

J'ai également l'honneur de proposer, conformément aux alinéas 5 et 6 de l'Annexe, que nos Gouvernements s'entendent pour inclure dans l'Appendice 2, «Programmes de soutien du gouvernement canadien», partie A, «paiements directs», les programmes et la méthodologie convenue mentionnés ci-après :

5.3 Paiements versés en vertu du Programme spécial d'aide au revenu (PSAR)

Le soutien accordé par le gouvernement fédéral aux producteurs d'orge en vertu du PSAR est le montant total versé à ces producteurs pour l'année civile en question. Le soutien est calculé selon la formule suivante :

$$A = \sum_{i=1}^{10} B_i$$